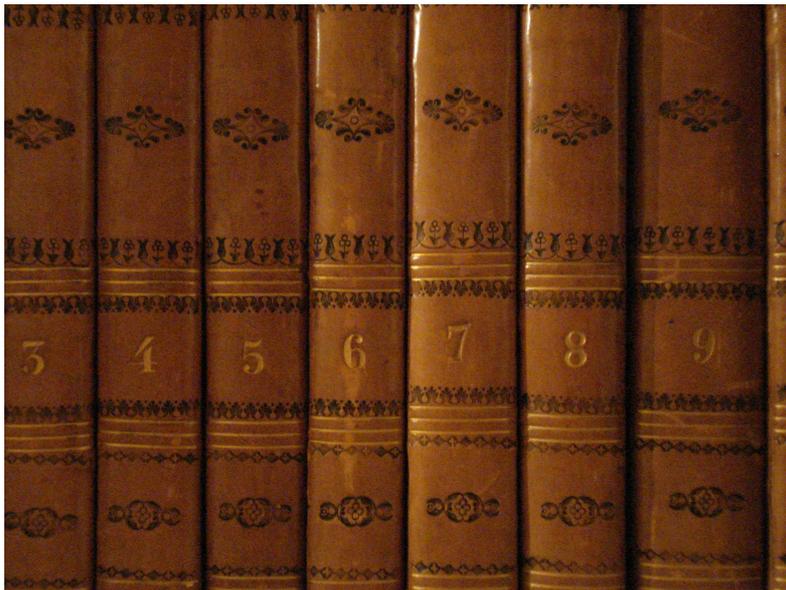


## Licence

Sciences Humaines et Sociales

*Mention de philosophie*

2008-2009



© D.R.

Secrétariat du Département de Philosophie :  
philo@univ-tours.fr  
Tél. : 02 47 36 65 49

Site web : <http://ash.univ-tours.fr/>

## SOMMAIRE

<b>I - PRÉSENTATION DE L'UFR DANS L'UNIVERSITÉ</b> .....	p. 3
Les études et la scolarité .....	p. 4
Le C2i .....	p. 8
Le calendrier universitaire .....	p. 12
<b>II - PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT</b> .....	p. 13
<b>III - PRÉSENTATION DE LA LICENCE DE PHILOSOPHIE</b> .....	p. 14
<b>- MODALITÉS DE CONTROLE DES CONNAISSANCES</b> .....	p. 20
<b>IV – INFORMATIONS ET ADRESSES UTILES</b> .....	p. 28

## ***I. Les études à l'Université François Rabelais***

### **ARTS ET SCIENCES HUMAINES**

ADRESSE : 3 rue des Tanneurs BP 4103 Tours CEDEX 1

Directeur : *M Bernard BURON*

Responsable administratif: M. Benoît WOLF

Bureau : 206      Téléphone : 02 47 36 65 31  
tours.fr

courriel : [secrtash@univ-tours.fr](mailto:secrtash@univ-tours.fr)

Responsable de la scolarité : Mme Joëlle DENIS

Bureau : 115      Téléphone : 02 47 36 65 34  
tours.fr

courriel : [scolash@univ-tours.fr](mailto:scolash@univ-tours.fr)

### **Quelques chiffres**

A l'université : 23 000 étudiants inscrits en 2007-2008 dont 4246 à l'UFR Arts et Sciences Humaines, 156 enseignants chercheurs, 43 personnels de Bibliothèque, ingénieurs, techniciens et administratifs.

### **Organisation administrative et pédagogique...**

l'U.F.R. est :

- administrée par un conseil élu composé de 40 membres
- dirigée par un directeur assisté de deux assesseurs et d'une correspondante pédagogique
  - composée de 8 départements :

Département	SECRETARIAT	Contact courriel
Histoire et archéologie	Bureau 231, 2 <sup>ème</sup> étage Tanneurs	<a href="mailto:martine.robin@univ-tours.fr">martine.robin@univ-tours.fr</a>
Histoire de l'art	Bureau 316, 3 <sup>ème</sup> étage Tanneurs	<a href="mailto:histoiredesarts@univ-tours.fr">histoiredesarts@univ-tours.fr</a>
Musique et musicologie	3, rue François-Clouet	<a href="mailto:nicole.isoard@univ-tours.fr">nicole.isoard@univ-tours.fr</a>
Philosophie	3, rue François-Clouet	<a href="mailto:philo@univ-tours.fr">philo@univ-tours.fr</a>
Psychologie	Bureau 114 1 <sup>er</sup> étage Tanneurs	<a href="mailto:licence.psycho@univ-tours.fr">licence.psycho@univ-tours.fr</a>
Sociologie	Bureau 217 2 <sup>ème</sup> étage Tanneurs	<a href="mailto:mylene.buteau@univ-tours.fr">mylene.buteau@univ-tours.fr</a>
Sciences de l'éducation	Bureau 114 1 <sup>er</sup> étage Tanneurs	<a href="mailto:sylvie.triolet@univ-tours.fr">sylvie.triolet@univ-tours.fr</a>
CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenants)	La Charmoise Fondettes	<a href="mailto:cfmi@univ-tours.fr">cfmi@univ-tours.fr</a>

## Les études et la scolarité

### Quelques principes liés au LMD

Les grades universitaires : trois niveaux de diplômes constituent dorénavant l'architecture des formations. Les études universitaires débouchent sur l'obtention de trois grades universitaires qui sont la licence (L), le master (M), le doctorat (D).

Une organisation des études en semestre : sur le plan pédagogique, l'unité de temps de référence est le semestre. A la fin de chaque semestre, une session de validation est organisée. Les étudiants qui n'ont pas pu valider leur semestre, peuvent se présenter à la seconde session.

L'enseignement est organisé en unités d'enseignements (UE) qui regroupent les différentes matières enseignées ou encore des éléments pédagogiques (EP) qui se compensent entre eux.

La validation des enseignements se fait par l'obtention et la capitalisation de crédits européens (CE). Ce système s'applique à l'ensemble du travail de l'étudiant : cours magistraux, travaux pratiques, travaux dirigés, stages, mémoires.

Les formations donnent lieu à l'élaboration d'un parcours individualisé qui repose sur les choix d'enseignements parmi l'offre de formation. Le parcours de formation fait l'objet d'une validation par l'équipe pédagogique qui s'assure de sa cohérence.

La délivrance des diplômes donne lieu à un supplément au diplôme, c'est-à-dire une annexe descriptive qui indique la nature des connaissances et aptitudes acquises. Le supplément au diplôme a pour objet d'identifier les enseignements suivis et de favoriser la mobilité des étudiants.

### **Les informations administratives et les formalités à remplir**

L'UFR Arts et Sciences Humaines comporte un service de scolarité. Il est situé bureau 117. Les personnels du service de scolarité gèrent votre dossier administratif, de l'inscription administrative à la remise du diplôme. C'est également auprès de ce bureau que vous aurez les renseignements sur les stages et conventions, les aides sociales, les Unités d'enseignements libres...

Horaires d'ouvertures : ouverture de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 45

fermeture au public le lundi matin et le vendredi après-midi

#### ▪ **La correspondance avec la scolarité**

Lors de votre inscription, vous avez fourni un certain nombre de documents. Dans le courant de l'année universitaire, les dossiers sont vérifiés et peut être certains

compléments vous seront demandés. **Répondre à ces sollicitations est obligatoire et conditionne l'autorisation à se présenter aux examens.**

Pensez également à vérifier régulièrement votre boîte mail étudiant car c'est un moyen rapide pour les services de l'Université de vous communiquer des informations. Vous pouvez aussi adresser vos questions par courriel à l'adresse [scolash@univ-tours.fr](mailto:scolash@univ-tours.fr).

▪ **La carte ATOUT'CENTRE : une petite carte pour de grands services !**

Découvrez la carte ATOUT'CENTRE lors de votre entrée à l'Université de Tours. Cette carte deviendra rapidement un outil indispensable pour votre quotidien dans le monde universitaire (examens, bibliothèques, restauration,...).

De format carte bancaire et alliant différentes technologies, elle sera votre titre d'identification visuel (*photo intégrée*) et électronique (*salles sécurisées, émargement,...*) au sein de l'Université. Au-delà de cette simple identification, la carte ATOUT'CENTRE inclus de nombreux services dont un porte-monnaie électronique MONEO.



Grâce à ce porte-monnaie, vous pouvez payer vos repas dans les restaurants universitaires mais aussi régler vos achats chez tous les commerçants affiliés **Monéo, partout en FRANCE.**

En raison de sa technologie avancée, cette carte nécessite une protection particulière. **Pour pouvoir l'utiliser sans problème, conservez-la dans l'étui qui vous sera remis par l'Administration !**

**ATTENTION :** Si vous perdez votre carte étudiant, une autre carte vous sera remise, moyennant le versement de la somme de 15€.

### Les outils numériques

▪ **L'Environnement Numérique de travail (ENT)**

Vous souhaitez accéder à distance aux informations de votre établissement (nouveautés, offre de formation, emploi du temps, cours en ligne,...) ? Vous souhaitez communiquer rapidement avec les différents acteurs du monde universitaire (étudiants, enseignants, services administratifs,...) ? **Connectez-vous à votre Environnement Numérique de Travail !**



L'ENT est un espace web de travail, d'échanges, de communication et de documentation.

Grâce à un identifiant sécurisé et une connexion internet, il permet aux personnels et aux étudiants des établissements du PUCVL (Université d'Orléans et de Tours) d'accéder sur place ou à distance à tous les services en ligne de leur établissement (messagerie, emploi du temps, cours en ligne, ...).

Il permet ainsi à tous de partager des outils numériques (annuaire, plate-forme pédagogique) mais aussi de consulter des données personnelles (dossier administratif/pédagogique).

L'ENT se présente sous la forme d'un site web (<http://ent.univ-tours.fr>) sur lequel il faut s'identifier pour se connecter aux données sécurisées.

Il propose par l'intermédiaire de différents onglets d'accéder aux services numériques de l'établissement :

- Accueil (*actualité et présentation de l'ENT*)
- Messagerie (*courrier électronique, carnet d'adresses, annuaire, liste de diffusion*)
- Scolarité (*formations, dossier étudiant*)
- Etudes (*emploi du temps, cours en ligne*)
- Bibliothèque (*documentation électronique*)

#### ▪ **Grâce au WIFI : surfez en liberté**

Vous pouvez accéder à l'INTERNET à partir de l'ensemble des sites de l'Université.

Il vous suffit de lancer votre navigateur INTERNET à partir de votre ordinateur équipé d'une carte WIFI, puis de vous identifier (adresse mail, mot de passe).

#### ▪ **ORDI-CENTRE : restez branchés !**

Des salles informatiques sont à votre disposition en libre service sur l'ensemble des sites universitaires.

Grâce à ce dispositif initié par la Région Centre, les sites mettent à disposition des étudiants des salles équipées en ordinateurs fixes qui disposent des principaux logiciels (bureautique, accès Internet,...).

Ces salles sont situées au 1<sup>er</sup> et au 3<sup>ème</sup> étage de site Tanneurs. L'étudiant s'identifie avec son numéro d'étudiant, suivi (sans espace) de la lettre t en minuscule et avec le mot de passe fourni au moment de l'inscription.

Elles sont ouvertes de 8 heures à 20 heures.

Elles sont destinées au travail de recherche des étudiants et leur sont réservées. Aussi, pour y accéder les étudiants doivent obligatoirement être en possession de leur carte d'étudiant. Par ailleurs, les utilisateurs doivent respecter la charte informatique de l'Université qu'ils ont signée lors de leur inscription administrative.

#### ▪ **SOS Informatique**

Des moniteurs informatiques assurent des permanences pour vous procurer une assistance de premier niveau ainsi qu'un accompagnateur pédagogique de base dans les salles informatiques.

Ils sont chargés de vous aider à utiliser les ordinateurs fixes mis à disposition dans les salles libre service et à configurer vos ordinateurs personnels. Ils vous accompagnent dans votre prise en main du bouquet de services numériques ouvert sur votre portail ENT.

Soumettez leur toute question à [moniteurs@listes.univ-tours.fr](mailto:moniteurs@listes.univ-tours.fr)

## ▪ La Bibliothèque

Dans la rubrique « Bibliothèque » de l'ENT, vous trouvez des informations pratiques pour mieux connaître et utiliser la bibliothèque et ses services.

Cette rubrique vous permet de gérer votre dossier lecteur et d'accéder en ligne à la documentation dont vous avez besoin.

La bibliothèque sur l'ENT, c'est :

⇒ Faire des recherches bibliographiques de documents disponibles sur les sites de Tours et de Blois mais aussi sauvegarder vos recherches et leurs résultats ou poursuivre ces recherches dans d'autres catalogues ou bases de données sur le web.

⇒ Gérer votre dossier personnel : connaître la situation de vos prêts, prolonger des emprunts en cours, réserver des documents déjà empruntés par un autre lecteur, suggérer de nouveaux achats, transmettre vos demandes de PEB

⇒ Consulter la documentation en ligne : revues en texte intégral, E-books, dictionnaires et encyclopédies, bases de données bibliographiques.

## ▪ La visite médicale : une clé de la réussite !

Le Service Universitaire de Médecine et de la Promotion de la Santé (SUMPPS) vous convoquera par courriel, en cours d'année, à un examen médical gratuit et **OBLIGATOIRE**.

Lors de ce rendez vous, vous pourrez :

- ✓ faire le point sur votre santé de manière globale en rencontrant une infirmière,
  - un médecin et une assistante sociale si besoin,
- ✓ mettre à jour vos vaccinations,
- ✓ envisager des solutions aux problèmes que vous pouvez rencontrer.

Secret médical et confidentialité assurés. Une attestation de passage pourra vous être fournie sur demande.

Service Universitaire de Médecine et de Promotion de la Santé  
2 rue de Hallebardier - 37000 Tours - ☎ 02 47 36 77 00

## ▪ Le C2I

Le C2i® niveau 1 - Certificat Informatique Internet ® - atteste des compétences des étudiants dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et de l'Internet. Il s'articule autour de neuf domaines de compétences identifiés dans un référentiel national, d'exigence applicable à tous les étudiants et les stagiaires de formation continue, et permettant de sanctionner la maîtrise des compétences indispensables à l'insertion dans le monde professionnelle et à la poursuite d'études supérieures.

Le C2i®, qui atteste de l'indispensable maîtrise des outils informatiques et réseaux, est très fortement préconisé :

- pour entrer à l'IUFM
- pour la poursuite d'études dans certains Master

Il est reconnu par le milieu professionnel et peut être nécessaire pour accéder à des concours administratifs

### Le public concerné

L'accès à la certification C2i niveau 1 est ouvert aux étudiants de Licence 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année.

### La certification

Deux sessions de certification sont organisées par année universitaire. Si vous êtes ajourné, il est possible de vous représenter à la session suivante de certification.

L'épreuve de certification est composée de deux parties :

- ✓ la partie théorique (comptant pour 1/3) : QCM électronique (à points négatifs) portant sur tout le référentiel C2i® ;
- ✓ la partie pratique (comptant pour 2/3) : il s'agit d'un QCM permettant d'évaluer les compétences pratiques des candidats - chaque question permet d'évaluer la bonne réalisation de travaux à effectuer sur, par exemple, des documents joints.

### Dates de certification 2008-2009

**Certification Semestre 1** : le jeudi 15 janvier et le samedi 17 janvier 2009

**Certification Semestre 2** : le jeudi 14 mai et le samedi 16 mai 2009

### La procédure d'inscription

Vous devrez vous inscrire administrativement au C2I via l'ENT. A la suite de cette inscription, vous recevrez par mail un login et un mot de passe nécessaires à votre connexion sur la plateforme du test de positionnement. Ce test vous permettra d'évaluer votre niveau de connaissance par rapport à celui attendu pour la certification. A l'issue de ce test, vous aurez la possibilité de vous auto-former dans les salles en libre-service sur la plateforme C2I.

En fin de semestre, vous devrez décider si vous souhaitez ou non vous inscrire à la certification pour le semestre en cours. Si oui, vous devrez vous inscrire pédagogiquement à l'examen via l'ENT. Vous recevrez alors par mail une convocation à l'examen de certification.

Les dates d'inscription administrative au C2I et à la certification seront affichées sur le site Internet de l'Université [www.univ-tours.fr](http://www.univ-tours.fr) et auprès des services de scolarité.

## L'inscription pédagogique

L'inscription pédagogique est absolument obligatoire. Elle s'effectue en tout début d'année universitaire (par internet ou auprès des secrétariats pédagogiques).

Elle doit impérativement avoir lieu pendant la période définie par les services universitaires.

**Tout étudiant qui n'aura pas réalisé son inscription pédagogique avant le 1<sup>er</sup> octobre ne sera pas autorisé à se présenter aux examens.**

## Les Unités d'Enseignement Libre

Dans le cadre du LMD, vous devrez suivre des semestres 2 à 6 de la licence un enseignement OBLIGATOIRE intitulé Unité d'Enseignement Libre (3 crédits). Ces UE libres appartiennent à l'offre de formation comme tous les éléments pédagogiques proposés par votre filière. Le défaut d'inscription ou une absence à l'examen entraîne un ajournement aux examens.

Vous devrez choisir vos UEL parmi la liste proposée par l'Université, et consultable via l'Environnement Numérique de Travail.

L'inscription pédagogique aux UEL s'effectue également via l'ENT.

Attention, la capacité d'accueil de certaines UEL étant limitée (notamment en langues pour non spécialistes ou encore en sport), ne tardez pas à vous inscrire !

L'inscription pédagogique à l'UEL du 1<sup>er</sup> semestre est ouverte à partir du 25 août, jusqu'au 12 septembre. Pour le second semestre, les dates vous seront adressées par courriel.

Les étudiants inscrits en double cursus peuvent au choix :

- s'inscrire à une UE libre différente pour chacun des deux cursus,

Ou

- s'inscrire à une UE libre correspondant à l'année d'études la plus élevée de leur deux cursus en faisant reporter deux fois la note obtenue.

## Le régime spécial d'études

Il autorise les étudiants bénéficiaires à ne préparer que la moitié du programme prévu pour une année normale.

En conséquence, six inscriptions peuvent leur être accordées pour la préparation de la Licence 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années au lieu de trois.

### Quels peuvent être les bénéficiaires ?

#### Les étudiants salariés non boursiers

Pour bénéficier du *Régime spécial d'Etudes*, l'étudiant qui exerce une activité professionnelle, doit :

- soit justifier d'un minimum de 480 heures de travail pendant les douze mois de l'année universitaire (1<sup>er</sup> Octobre au 30 septembre de l'année d'inscription);
- soit remplir, pendant l'année scolaire, une fonction enseignante pour une durée minimum de 160 heures.

La justification de cette activité professionnelle doit être présentée au service de scolarité de la composante concernée, avant le 15 décembre, sous la forme d'un certificat de l'employeur, qui doit préciser :

- la nature de l'emploi occupé,
- le nombre d'heures de travail effectuées pendant l'année universitaire.

En cas de motifs graves (ex. chômage des parents, décès) qui amèneraient un changement important dans la situation financière de l'étudiant et l'obligerait à avoir un emploi salarié, le *régime spécial d'études* pourra être accordé, après le 15 décembre, à titre tout à fait exceptionnel, par le Président de l'Université, après avis de la commission pédagogique de la filière et du directeur de la composante concernée.

#### Les étudiants inscrits en double cursus

Le *Régime Spécial d'Etudes* ne s'applique que pour la préparation de l'examen dans lequel l'étudiant est inscrit en "inscription seconde" à l'Université de Tours. Il prépare normalement l'examen pour lequel il est inscrit en "inscription première".

#### Les étudiants handicapés

L'étudiant doit prendre contact avec le SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE ET DE PROMOTION DE LA SANTE. En outre, l'étudiant handicapé peut également bénéficier de dispositions particulières : majoration du temps de composition, utilisation de matériel spécifique, assistance d'une secrétaire.

#### Les étudiants sportifs de haut niveau

L'étudiant doit prendre contact avec le SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES. Par ailleurs, ce service peut, conformément à la circulaire n° 1455 du 6 Octobre 1987, l'aider à concilier ses activités sportives et la poursuite de ses études supérieures (organisation de l'emploi du temps, suivi diététique, contrôle médical...).

#### Les étudiants élus

L'étudiant doit être élu dans l'un des Conseils suivants : Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, Conseil Scientifique, Conseil d'Administration de l'Université ou Conseil d'Administration du CROUS.

#### Les étudiants chargés de famille (enfant jusqu'à 18 ans)

L'étudiant doit fournir une copie de son livret de famille.

#### **Le contrôle des connaissances**

Le régime spécial d'études permet à l'étudiant d'être dispensé du contrôle continu, sauf en Médecine, Pharmacie et I.U.T.

Toutefois, pour ces trois filières, un régime adapté à chaque étudiant reconnu handicapé ou sportif de haut niveau peut être défini en accord avec le Service de Médecine Préventive Universitaire ou le SUAPS et le responsable de la filière.

### Quand et auprès de qui faire la demande ?

L'étudiant qui souhaite bénéficier de ce régime, doit en faire la demande pour chaque semestre et remettre un justificatif prouvant qu'il remplit bien les conditions au Service Scolarité de sa composante, au début de l'année universitaire, de préférence au moment de l'inscription et en tout état de cause **AVANT LE 10 OCTOBRE 2008** pour le 1<sup>er</sup> semestre et au maximum 1 semaine après la reprise des cours au second semestre.

L'étudiant peut donc choisir entre les deux formules de contrôle des connaissances :

- soit uniquement examen terminal,
- soit examen terminal et contrôle continu, comme les étudiants inscrits normalement.

Le choix est applicable à tout ou parties des Unités d'Enseignement, après avis de la Commission Pédagogique, selon les modalités définies par chaque département ou filière dans le contrôle des connaissances et approuvées par les instances de l'Université.

### IMPORTANT

L'Université constate un accroissement préoccupant des cas de plagiat commis par les étudiants, notamment grâce à l'INTERNET.

L'attention des étudiants est appelée sur le fait que le plagiat, qui consiste à présenter comme sien ce qui appartient à un autre, est assimilé à une fraude.

Ses auteurs sont donc passibles de la Section disciplinaire et s'exposent aux sanctions prévues à l'article 40 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992, à savoir :

1° L'avertissement ;

2° Le blâme ;

3° L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;

4° L'exclusion définitive de l'établissement ;

5° L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;

6° L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement

## **Le calendrier universitaire**

- *du 8 au 15 septembre semaine de rentrée active*

### **Premier semestre**

- *Du 15 septembre au 25 octobre : cours ( 6 semaines)*
- *Du 27 octobre au 1er novembre : pause pédagogique*
- *Du 03 novembre au 13 décembre : cours ( 6 semaines)*
- *Du 15 au 20 décembre : examens 1er semestre*
- *Du 21 décembre 2008 au 04 janvier 2009 : vacances de Noël*
- *Du 5 au 10 janvier : examens 1er semestre*
- *Du 12 au 17 janvier : pause pédagogique*

### **Deuxième semestre**

- *Du 12 janvier au 21 février : cours (6 semaines)*
- *Du 21 février au 1er mars : Vacances d'Hiver*
- *Délibérations des semestres 1,3 et 5 de L du 23 février au 27 février 2009.*
- *Du 2 mars au 17 avril : cours (7 semaines)*
- *Du 18 avril au 26 avril : Vacances de printemps*
- *2 mai : fin des enseignements*
- *27 juin : fin des délibérations pour les deux sessions*

**A tout moment vous pouvez consulter  
votre emploi du temps sur l'ENT**

## ***Le Département de Philosophie***

Le département de philosophie appartient à l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) « Arts & Sciences Humaines ». Il dispense une formation qui comprend la Licence, le Master et la préparation aux concours. Le département dispose d'une bibliothèque réservée aux enseignants et aux étudiants de philosophie, comptant environ 6000 volumes.

Directeur du département : Laurent Gerbier ([laurent.gerbier@univ-tours.fr](mailto:laurent.gerbier@univ-tours.fr))

Secrétaire du département : Jacqueline Peltier ([jacqueline.peltier@univ-tours.fr](mailto:jacqueline.peltier@univ-tours.fr))

L'équipe pédagogique qui encadre la licence est composée de sept enseignants titulaires, de deux enseignants contractuels et de douze enseignants vacataires.

<b>Enseignants titulaires</b>	Joël Biard	PR <sup>1</sup>
	Myriam Bienenstock	PR
	Laurent Gerbier	MCF <sup>2</sup>
	Jean-Christophe Merle	PR
	Maël Lemoine	MCF
	Henri Mongis	MCF
	Alain Séguy Duclot	MCF
<b>Enseignants contractuels</b>	[non encore connu]	ATER <sup>3</sup>
	[non encore connu]	AM <sup>4</sup>
<b>Enseignants vacataires</b>	Christophe Béal	CC <sup>5</sup>
	Philippe Blanc	CC
	Frédéric Boiteau	CC
	Pierre Boutet	CC
	Joseph Carbone	CC
	Cyril Chantelou	CC
	Roland Davi	CC
	Olivier Devillaine	CC
	Isabelle Girard	CC
	Patrice Guillamaud	CC
	Bruno Hueber	CC
	Fabrice Legros	CC

---

<sup>1</sup> Professeur.

<sup>2</sup> Maître de conférences.

<sup>3</sup> Auxiliaire Temporaire d'Enseignement et de Recherche.

<sup>4</sup> Allocataire Moniteur.

<sup>5</sup> Chargé de cours.

# L1 Philosophie

## Semestre 1

Intitulé UE	Intitulé EP	Titre & nom de l'enseignant	Volume horaire		Détail coeff	Détail ECTS
			CM	TD		
UE 11 – Initiation à des questions de philosophie (coeff 3, ECTS 9)	EP 1 Métaphysique	Alain Seguy Duclot <i>[titre à définir]</i>	24 h		2	5
		[enseignant à déterminer]		12 h	1	
	EP 2 Philosophie morale et politique	Jean-Christophe Merle <i>L'origine de la morale : Kant, Schopenhauer, Nietzsche</i>	24 h		2	4
		Philippe Blanc		12 h	1	
UE 12 – Outils et méthodes (coeff 3, ECTS 9)	EP 1 Formes de l'argumentation philosophique	Christophe Béal		18 h	1	3
	EP 2 Méthode du commentaire	Cyril Chantelou		18 h	1	3
	EP 3 Initiation au travail universitaire	Laurent Gerbier		18 h	1	3
UE 13 – Langues et langages (coeff 2, ECTS 6)	EP 1 LV1	Frédéric Boiteau (anglais), Solange Tourraton (allemand), Départements concernés (autres langues)		18 h	1	2
	EP 2 LV2 ou langue ancienne			18 h	1	1
	EP 3 Expression écrite et orale	Roland Davi		18 h	1	3
UE 14 – Outils de documentation et informatique (coeff 1, ECTS 3)	EP 1 Techniques documentaires	Laurent Gerbier (et le SCD, Archives départementales, Librairie Le Livre)		14 h	1	1
	EP 2 Informatique (C2i)	Autre service de l'Université		24 h	1	2
UE 15 – Enseignement complémentaire (coeff 1, ECTS 3)	EP 1 Initiation aux sciences humaines et sociales	Bruno Hueber <i>Les origines de la sociologie (Montesquieu, Tocqueville, Durkheim)</i>	24 h		2	3
		[enseignant à déterminer]		12 h	1	

## Semestre 2

Intitulé UE	Intitulé EP	Titre & nom de l'enseignant	Volume horaire		Détail coeff	Détail ECTS
			CM	TD		
<b>UE 21 – Initiation à des questions de philosophie (coeff 3, ECTS 9)</b>	EP 1 Epistémologie et histoire des sciences	Patrice Guillaud <i>Y a-t-il des obstacles insurmontables à la science ?</i>	24 h		1	5
	EP 2 Philosophie et sciences sociales	[enseignant à déterminer]	24 h		1	4
<b>UE 22 – Enseignements disciplinaires fondamentaux (coeff 3, ECTS 9)</b>	EP 1 Histoire de la philosophie ancienne	Alain Seguy-Duclot <i>[titre à définir]</i>	24 h		1	5
	EP 2 Histoire de la philosophie moderne	Laurent Gerbier <i>Descartes</i>	24 h		1	4
<b>UE 23 – Méthodologie générale (coeff 2, ECTS 6)</b>	EP 1 Formes de l'argumentation philosophique	Olivier Devillaine		20 h	1	2
	EP 2 Méthode du commentaire	[enseignant à déterminer]		20 h	1	2
	EP 3 Culture générale	Laurent Gerbier		20 h	1	2
<b>UE 24 – Langues et langages (coeff 1, ECTS 3)</b>	EP 1 LV1	Frédéric Boiteau (anglais), Solange Tourraton (allemand), Départements concernés (autres langues)		18 h	1	1
	EP 2 LV2 ou langue ancienne			18 h	1	1
	EP 3 Expression écrite et orale	Roland Davi		18 h	1	1
<b>UE 25 – Enseignement libre (coeff 1, ECTS 3)</b>	<i>(à choisir dans la liste des UE libres)</i>				1	3

## L2 Philosophie

### Semestre 3

Intitulé UE	Intitulé EP	Titre & nom de l'enseignant	Volume horaire		Détail coeff	Détail ECTS
			CM	TD		
UE 10 – Expression, langues, outils de pensée	LV1	Isabelle Girard (anglais), Solange Tourraton (allemand), Départements concernés		12 h	1	4
	LV 2 ou langue ancienne			12 h	1	
	Logique	Joseph Carbone		12 h	1	
UE 11 – Méthodologie	Dissertation	Cyril Chantelou		12 h	1	2
	Commentaire	Pierre Boutet		12 h	1	
UE 12 – Enseignements disc. 1 : philo. générale	Philosophie générale	Myriam Bienenstock <i>[titre à définir]</i>	24 h		2	6
		[enseignant à déterminer]		12 h	1	
UE 13 – Enseignements disciplinaires 2 : histoire de la philosophie	Histoire de la philosophie ancienne ou médiévale	Joël Biard <i>Les métaphysiques médiévales</i>	24 h		2	6
		[enseignant à déterminer]		12 h	1	
	Histoire de la philosophie moderne ou contemporaine	Henri Mongis <i>Kant</i>	24 h		2	5
UE 14 – Enseignement de spécialisation	Philosophie du droit ou de l'histoire	Jean-Christophe Merle <i>Hart et Dworkin : droit naturel, positivisme juridique et herméneutique juridique</i>	12 h		1	4
	Epistémologie et histoire des sciences	Alain Seguy-Duclot <i>[titre à définir]</i>	12 h		1	
UE 15 – Enseignement libre	<i>(à choisir dans la liste des UE libres)</i>				1	3

## Semestre 4

Intitulé UE	Intitulé EP	Titre & nom de l'enseignant	Volume horaire		Détail coeff	Détail ECTS
			CM	TD		
UE 16 – Expression, langues, outils de pensée	LV1	Isabelle Girard (anglais), Solange Tourraton (allemand), Départements concernés		12 h	1	4
	LV 2 ou langue ancienne			12 h	1	
	Logique	Joseph Carbone		12 h	1	
UE 17 – Méthodologie	Dissertation	Cyril Chantelou		12 h	1	2
	Commentaire	Bruno Hueber		12 h	1	
UE 18 – Enseignements disc. 1 : philo. générale	Philosophie générale	Henri Mongis <i>La finalité</i>	24 h		2	6
		Bruno Hueber		12 h	1	
UE 19 – Enseignements disciplinaires 2 : histoire de la philosophie	Histoire de la philosophie ancienne ou médiévale	Pierre Boutet <i>[titre à définir]</i>	24 h		2	11
	Histoire de la philosophie moderne ou contemporaine	Jean-Christophe Merle <i>Les théories contractualistes</i>	24 h		2	
		Philippe Blanc		12 h	1	
UE 20 – Enseignement de spécialisation	Philosophie de l'art ou de la religion	Fabrice Legros <i>[titre à définir]</i>	12 h		1	4
	Philosophie du droit ou de l'histoire	Myriam Bienenstock <i>[titre à définir]</i>	12 h		1	
UE 21 – Enseignement libre	<i>(à choisir dans la liste des UE libres)</i>					

## L3 Philosophie

### Semestre 5

Intitulé UE	Intitulé EP	Titre & nom de l'enseignant	Volume horaire		Détail coeff	Détail ECTS
			CM	TD		
UE 22 – Expression, langues, outils de pensée	Langue	[Divers enseignants]		12 h	1	3
	Documentation et bibliographie	[enseignant à déterminer]		6 h	1	
UE 23 – Enseignements disciplinaires 1 : philosophie générale	Philosophie générale	Henri Mongis <i>Psychologie philosophique</i>	24 h		2	6
		[enseignant à définir]		12 h	1	
UE 24 – Enseignements disciplinaires 2 : histoire de la philosophie	Histoire de la philosophie ancienne ou médiévale	Alain Seguy-Duclot <i>Platon</i>	24 h		2	5
		Pierre Boutet		12 h	1	
	Histoire de la philosophie moderne ou contemporaine	Myriam Bienenstock <i>[titre à définir]</i>	24 h		2	5
		[enseignant à définir]		12 h	1	
UE 25 – Enseignement de spécialisation	Philosophie du droit	Jean-Christophe Merle <i>Droit et morale</i>	24 h		1	4
	Epistémologie et histoire des sciences	Maël Lemoine <i>[titre à définir]</i>	24 h		1	4
UE 26 – Enseignement libre	<i>(à choisir dans la liste des UE libres)</i>				1	3

## Semestre 6

Intitulé UE	Intitulé EP	Titre & nom de l'enseignant	Volume horaire		Détail coeff	Détail ECTS
			CM	TD		
UE 27 – Expression, langues, outils de pensée	Langue	[Divers enseignants]		12 h	1	3
	Informatique	Henri Mongis		6 h	1	
UE 28 – Enseignements disciplinaires 1 : philosophie générale	Philosophie générale	Henri Mongis <i>L'esprit</i>	24 h		2	6
		[enseignant à définir]		12 h	1	
UE 29 – Enseignements disciplinaires 2 : histoire de la philosophie	Histoire de la philosophie ancienne ou médiévale	Joël Biard <i>Giordano Bruno : infinitisme et naturalisme à la Renaissance</i>	24 h		2	5
		[enseignant à définir]		12 h	1	
	Histoire de la philosophie moderne ou contemporaine	Laurent Gerbier <i>Machiavel et les raisons de l'Etat</i>	24 h		2	5
		Christophe Béal		12 h	1	
UE 30 – Enseignement de spécialisation	Philosophie de l'art ou de la nature	Alain Seguy-Duclot <i>[titre à définir]</i>	24 h		1	4
	Philosophie du droit ou de l'histoire	Myriam Bienenstock <i>[titre à définir]</i>	24 h		1	4
UE 31 – Enseignement libre	<i>(à choisir dans la liste des UE libres)</i>				1	3

## MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES, D'ÉVALUATION ET RÈGLES DE PASSAGE DE L'UNIVERSITÉ FRANÇOIS-RABELAIS DE TOURS

### Dispositions générales applicables aux étudiants de Licence Année universitaire 2008-2009

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- Arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, licence et maîtrise
- Décret n°2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux
- Décret n°2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur
- Arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence.

NB : Pour les Licences professionnelles, les modalités de contrôle des connaissances sont définies par référence prioritaire au texte réglementaire qui leur est spécifique (arrêté du 17 nov. 1999). Les règles communes proposées ci-dessous ne s'appliquent pas dans ce cas.

Ces règles communes sont à compléter par les dispositions spécifiques mentionnées dans le règlement propre à chaque formation. Celles-ci figurent dans le livret de l'étudiant

*En italique, articles de référence dans l'arrêté du 23 avril 2002.*

#### ART. 1 : ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

La licence est structurée en 6 semestres, de 30 crédits (ECTS) chacun, répartis sur 3 années (L1, L2 et L3).

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées dans chaque diplôme au plus tard à la fin du premier mois de l'année universitaire et ne peuvent être modifiées en cours d'année.

Un régime spécial d'études comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiants, notamment les étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou étudiante (il s'agit ici des étudiants élus à l'un des trois conseils de l'université ou au CA du CROUS), les étudiants inscrits en double cursus, les étudiants chargés de famille, les étudiants handicapés et les sportifs de haut niveau.

Un tableau détaillant les modalités de contrôle, y compris celles relevant du régime spécial est complété pour chaque diplôme et joint au tableau des enseignements de chaque formation.

#### ART. 2 : INSCRIPTION

L'inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales.

L'inscription pédagogique est obligatoire. Elle vaut inscription aux examens pour chaque session. Elle se déroule selon les modalités communiquées par chaque service de scolarité. L'étudiant qui n'a pas satisfait à cette obligation n'est pas autorisé à passer les examens.

#### ART. 3 : MODE DE CONTRÔLE - SESSIONS - INFORMATION (art. 22, 23 et 29)

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Le contrôle continu fait l'objet, autant que possible, d'une application prioritaire et consiste en un minimum de deux évaluations sous réserve d'exceptions justifiées par la durée de l'enseignement.

Lorsqu'une unité d'enseignement est constituée de plusieurs éléments constitutifs, un examen terminal unique peut être organisé.

Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées par semestre d'enseignement. Les examens de la seconde session du deuxième semestre sont précédés par un dispositif pédagogique particulier.

Les notes obtenues en seconde session sur les épreuves terminales présentées annulent les notes correspondantes obtenues lors de la 1ère session.

Il n'y a pas d'inscription aux examens de la session 2. L'inscription est automatique en fonction des résultats de la session 1. Les épreuves de contrôle terminal de chaque semestre ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une épreuve de rattrapage, autre que la seconde session, quel que soit le motif de l'absence.

Le calendrier précis des épreuves est porté à la connaissance des étudiants sur leur environnement numérique de travail. Les composantes pourront, dans la mesure du possible, également procéder par voie d'affichage. Il n'y a pas de convocation individuelle aux examens.

#### ART. 4 : ANONYMAT DES COPIES

Les modalités des examens garantissent l'anonymat des épreuves écrites terminales.

#### ART. 5 : CAPITALISATION - COMPENSATION - REPORT DE NOTES - VALIDATION (art. 25 à 28)

Il n'y a pas de note seuil minimale en licence.

Chaque semestre comporte des unités d'enseignement (UE) qui peuvent rassembler différents éléments constitutifs (EC).

Une unité d'enseignement est acquise dès lors que la moyenne des notes obtenues aux éléments constitutifs qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire.

L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs où l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés.

L'acquisition de l'élément constitutif emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Il est impossible d'attribuer une note à un élément constitutif ou à une unité d'enseignement s'ils sont déjà acquis par validation d'acquis.

Toutefois, pour les étudiants venant d'autres universités françaises, la commission pédagogique, souveraine, peut reporter :

1. la note du ou des semestres acquis par l'étudiant ; 2. les notes des éléments constitutifs ou éléments constitutifs européens si l'étudiant n'a pas obtenu l'intégralité d'un semestre.

Le semestre est validé par compensation entre les différentes UE qui le composent (moyenne des moyennes d'UE affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20).

Le semestre validé est capitalisé et implique l'acquisition de 30 crédits (ECTS).

La compensation est donc possible aux différents niveaux suivants :

- au sein de l'UE, entre les différents EC de l'UE ;
- au sein du semestre, entre les différentes UE du semestre.

Il n'y a pas de compensation annuelle.

Chaque filière définit pour tous les éléments constitutifs, ce qu'elle considère comme une épreuve obligatoire. Toute absence injustifiée à une de ces épreuves entraîne la défaillance à l'UE correspondante et au semestre correspondant.

#### **ART. 6 : REGLES DE PROGRESSION (article 28)**

Dans le cadre d'une progression définie par l'Université, la poursuite des études dans un nouveau semestre est de droit pour tout étudiant à qui ne manque au maximum que la validation d'un seul semestre de son cursus.

L'inscription administrative étant annuelle :

- L'étudiant s'inscrit administrativement en Licence 1<sup>re</sup> année (S1 + S2), puis en Licence 2<sup>e</sup> année (S3 + S4), et enfin en Licence 3<sup>e</sup> année (S5 + S6)

- L'étudiant ayant validé chacun des 2 semestres de l'année d'inscription est admis à s'inscrire aux deux semestres du niveau supérieur.

- Sauf s'il renonce au bénéfice de cette procédure, l'étudiant n'ayant qu'un semestre de retard (AJAC) est admis à s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante selon les modalités ci-après :

- Est autorisé à s'inscrire dans la deuxième année de la licence (S3 et S4), tout étudiant ayant au moins validé un semestre de L1 ou, par dérogation, ayant capitalisé au moins 70% des coefficients des UE de L1 ;
- Est autorisé à s'inscrire dans la troisième année de la licence (S5 et S6), tout étudiant ayant validé S1 et S2 de la première année de licence et
  1. soit au moins S3 ou S4,
  2. soit, par dérogation, ayant capitalisé au moins 80% des coefficients des UE de L2.

En cas d'inscription simultanée dans deux années d'études consécutives de la même formation, la validation de la deuxième année ne peut intervenir avant la validation de la première année manquante.

La compatibilité des enseignements et des examens correspondant à des UE d'un même parcours ou diplôme qui seraient situés sur plusieurs années différentes ne peut être garantie même si elle est recherchée.

En cas d'incompatibilité des dates d'examen, l'étudiant doit privilégier le niveau inférieur.

Pour les années d'études à accès sélectif, le redoublement n'est pas de droit. Il est subordonné à la décision du jury.

#### **ART. 7 : JURY (article 30)**

Un jury est nommé par année d'études.

Le jury délibère souverainement et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE et la validation des semestres (en appliquant le cas échéant les règles de compensation cf. paragraphe concerné).

#### **ART. 8 : DÉLIVRANCE DU DIPLÔME DE LICENCE**

La délivrance du diplôme et du grade de licence est prononcée après délibération du jury.

Le calcul de la validation de la licence s'effectue sur la base de la moyenne des 6 semestres et à condition que l'étudiant ait validé au moins 5 semestres. Le grade de licence confère 180 crédits (ECTS).

#### **ART. 9 : MENTIONS DE REUSSITE**

La note prise en compte pour l'attribution d'une mention pour le grade de licence est la moyenne des moyennes des six semestres du cycle de licence.

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20.

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

#### **ART. 10 : PUBLICATION DES RÉSULTATS - COMMUNICATION DES COPIES (art. 30)**

Les notes ne doivent pas être affichées nominativement. Elles ne peuvent être communiquées qu'à l'étudiant concerné.

Les résultats sont publiés sur l'environnement numérique de travail.

Les résultats sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause sauf erreur matérielle dûment constatée par le jury.

Les étudiants ont droit sur leur demande, et dans un délai raisonnable à la communication de leurs copies d'examen et à un entretien, en tant que de besoin, individuel.

## **Modalités de contrôle des connaissances**

### **L1 Philosophie**

Semestre 1

Intitulé UE	Intitulé EP	Nature du cours	Régime général				Régime spécial				
			1 <sup>e</sup> session			2 <sup>e</sup> session		1 <sup>e</sup> sess.		2 <sup>e</sup> sess.	
			Contr.	Epr.	Coef.	Epr.	Coef.	Epr.	Coef.	Epr.	Coef.
<b>UE 11 – Initiation à des questions de philosophie (coeff 3, ECTS 9)</b>	EP 1 Métaphysique	CM	ET	E	2	O	1	E	2	O	1
		TD	CC	E	1			E	1		
	EP 2 Philosophie morale et politique	CM	ET	E	2	O	1	E	2	O	1
		TD	CC	E	1			E	1		
<b>UE 12 – Outils et méthodes (coeff 3, ECTS 9)</b>	EP 1 Formes de l'argumentation philosophique	TD	CC	E	1	E	1	E	1	E	1
	EP 2 Méthode du commentaire	TD	CC	E	1	E	1	E	1	E	1
	EP 3 Initiation au travail universitaire	TD	CC	E/O	1	O	1	E/O	1	O	1
<b>UE 13 – Langues et langages (coeff 2, ECTS 6)</b>	EP 1 LV1	TD	CC	E/O	1	O	1	E/O	1	O	1
	EP 2 LV2 ou langue ancienne	TD	CC	E/O	1	O	1	E/O	1	O	1
	EP 3 Expression écrite et orale	TD	CC	E/O	1	O	1	E/O	1	O	1
<b>UE 14 – Outils de documentation et informatique (coeff 1, ECTS 3)</b>	EP 1 Techniques documentaires	TD	CC	E	1	E	1	E	1	E	1
	EP 2 Informatique (C2i)	TD	CC	X	1	X	1	X	1	X	1
<b>UE 15 – Enseignement complémentaire (coeff 1, ECTS 3)</b>	EP 1 Initiation aux sciences humaines et sociales	CM	ET	E	2	O	1	E	2	O	1
		TD	CC	E	1			E	1		

Contr. : modalités de contrôle (ET : examen terminal / CC : contrôle continu)

Epr. : type d'épreuve (E : écrit / O : oral, E/O : écrit ou oral / X : épreuve organisée en dehors du département)

NB : en 2<sup>e</sup> session, les EP (éléments pédagogiques) composés d'un CM et d'un TD sont rattrapés par une épreuve unique.

## Semestre 2

Intitulé UE	Intitulé EP	Nature du cours	Régime général					Régime spécial			
			1 <sup>e</sup> session			2 <sup>e</sup> session		1 <sup>e</sup> sess.		2 <sup>e</sup> sess.	
			Contr.	Epr.	Coeff.	Epr.	Coeff.	Epr.	Coeff.	Epr.	Coeff.
<b>UE 21 – Initiation à des questions de philosophie (coeff 3, ECTS 9)</b>	EP 1 Epistémologie et histoire des sciences	CM	ET	E	1	O	1	E	1	O	1
	EP 2 Philosophie et sciences sociales	CM	ET	E	1	O	1	E	1	O	1
<b>UE 22 – Enseignements disciplinaires fondamentaux (coeff 3, ECTS 9)</b>	EP 1 Histoire de la philosophie ancienne	CM	ET	E	1	O	1	E	1	O	1
	EP 2 Histoire de la philosophie moderne	CM	ET	E	1	O	1	E	1	O	1
<b>UE 23 – Méthodologie générale (coeff 2, ECTS 6)</b>	EP 1 Formes de l'argumentation philosophique	TD	CC	E	1	E	1	E	1	E	1
	EP 2 Méthode du commentaire	TD	CC	E	1	E	1	E	1	E	1
	EP 3 Culture générale	TD	CC	E/O	1	O	1	E/O	1	O	1
<b>UE 24 – Langues et langages (coeff 1, ECTS 3)</b>	EP 1 LV1	TD	CC	E/O	1	O	1	E/O	1	O	1
	EP 2 LV2 ou langue ancienne	TD	CC	E/O	1	O	1	E/O	1	O	1
	EP 3 Expression écrite et orale	TD	CC	E/O	1	E/O	1	E/O	1	E/O	1
<b>UE 25 – Enseignement libre (coeff 1, ECTS 3)</b>	<i>[à choisir dans la liste des UE libres proposées par l'Université]</i>	X	X	X	1	X	1	X	1	X	1

Contr. : modalités de contrôle (ET : examen terminal / CC : contrôle continu)

Epr. : type d'épreuve (E : écrit / O : oral, E/O : écrit ou oral / X : épreuve organisée en dehors du département)

NB : en 2<sup>e</sup> session, les EP (éléments pédagogiques) composés d'un CM et d'un TD sont rattrapés par une épreuve unique.

## Modalités de contrôle des connaissances

### L2 Philosophie

Semestre 3

Intitulé UE	Intitulé EP	Nature du cours	Régime général					Régime spécial			
			1 <sup>e</sup> session			2 <sup>e</sup> session		1 <sup>e</sup> sess.		2 <sup>e</sup> sess.	
			Contr.	Epr.	Coeff.	Epr.	Coeff.	Epr.	Coeff.	Epr.	Coeff.
<b>UE 10 – Expression, langues, outils de pensée (coeff. 3, ECTS 4)</b>	EP 1 LV1	TD	CC	E/O	1	O	1	E/O	1	O	1
	EP 2 LV 2 ou langue ancienne	TD	CC	E/O	1	O	1	E/O	1	O	1
	EP 3 Logique	TD	ET	E	1	E	1	E	1	E	1
<b>UE 11 – Méthodologie (coeff. 2, ECTS 2)</b>	EP 1 Dissertation	TD	CC	E	1	E	1	E	1	E	1
	EP 2 Commentaire	TD	CC	E	1	E	1	E	1	E	1
<b>UE 12 – Enseignements disc. 1 (coeff. 3, ECTS 6)</b>	EP 1 Philosophie générale	CM	ET	E	2	O	1	E	2	O	1
		TD	CC	E	1			E	1		
<b>UE 13 – Enseignements disciplinaires 2 : histoire de la philosophie (coeff. 5, ECTS 11)</b>	EP 1 Histoire de la philosophie ancienne ou médiévale	CM	ET	E	2	O	3	E	2	O	3
		TD	CC	E	1			E	1		
	EP 2 Histoire de la philosophie moderne ou contemporaine	CM	ET	E	2	O	2	E	1	O	2
<b>UE 14 – Enseignement de spécialisation (coeff. 2, ECTS 4)</b>	EP 1 Philosophie du droit ou de l'histoire	CM	ET	E	1	O	1	E	1	O	1
	EP 2 Epistémo. et histoire des sciences	CM	ET	E	1	O	1	E	1	O	1
<b>UE 15 – Enseignement libre (coeff. 1, ECTS 3)</b>	<i>(à choisir dans la liste des UE libres)</i>	X	X	X	1	X	1	X	1	X	1

Contr. : modalités de contrôle (ET : examen terminal / CC : contrôle continu)

Epr. : type d'épreuve (E : écrit / O : oral, E/O : écrit ou oral / X : épreuve organisée en dehors du département)

NB : en 2<sup>e</sup> session, les EP (éléments pédagogiques) composés d'un CM et d'un TD sont rattrapés par une épreuve unique.

## Semestre 4

Intitulé UE	Intitulé EP	Nature du cours	Régime général					Régime spécial			
			1 <sup>e</sup> session			2 <sup>e</sup> session		1 <sup>e</sup> sess.		2 <sup>e</sup> sess.	
			Contr.	Epr.	Coeff.	Epr.	Coeff.	Epr.	Coeff.	Epr.	Coeff.
<b>UE 16 – Expression, langues, outils de pensée (coeff. 3, ECTS 4)</b>	EP 1 LV1	TD	CC	E/O	1	O	1	E/O	1	O	1
	EP 2 LV 2 ou langue ancienne	TD	CC	E/O	1	O	1	E/O	1	O	1
	EP 3 Logique	TD	ET	E	1	E	1	E	1	E	1
<b>UE 17 – Méthodologie (coeff. 2, ECTS 2)</b>	EP 1 Dissertation	TD	CC	E	1	E	1	E	1	E	1
	EP 2 Commentaire	TD	CC	E	1	E	1	E	1	E	1
<b>UE 18 – Enseignements disc. 1 (coeff. 3, ECTS 6)</b>	EP 1 Philosophie générale	CM	ET	E	2	O	1	E	2	O	1
		TD	CC	E	1			E	1		
<b>UE 19 – Enseignements disciplinaires 2 (coeff. 5, ECTS 11)</b>	EP 1 Histoire de la philosophie ancienne ou médiévale	CM	ET	E	2	O	2	E	1	O	2
	EP 2 Histoire de la philosophie moderne ou contemporaine	CM	ET	E	2	O	3	E	2	O	3
		TD	CC	E	1			E	1		
<b>UE 20 – Enseignement de spécialisation (coeff. 2, ECTS 4)</b>	EP 1 Philosophie de l'art ou de la religion	CM	ET	E	1	O	1	E	1	O	1
	EP 2 Philosophie du droit ou de l'histoire	CM	ET	E	1	O	1	E	1	O	1
<b>UE 21 – Enseignement libre (coeff. 1, ECTS 3)</b>	<i>(à choisir dans la liste des UE libres)</i>	X	X	X	1	X	1	X	1	X	1

Contr. : modalités de contrôle (ET : examen terminal / CC : contrôle continu)

Epr. : type d'épreuve (E : écrit / O : oral, E/O : écrit ou oral / X : épreuve organisée en dehors du département)

NB : en 2<sup>e</sup> session, les EP (éléments pédagogiques) composés d'un CM et d'un TD sont rattrapés par une épreuve unique.

## Modalités de contrôle des connaissances

### L3 Philosophie

Semestre 5

Intitulé UE	Intitulé EP	Nature du cours	Régime général					Régime spécial			
			1 <sup>e</sup> session			2 <sup>e</sup> session		1 <sup>e</sup> sess.		2 <sup>e</sup> sess.	
			Contr.	Epr.	Coeff.	Epr.	Coeff.	Epr.	Coeff.	Coeff.	Coeff.
<b>UE 22 – Expression, langues, outils de pensée</b> (coeff. 2, ECTS 3)	EP 1 Langue	TD	CC	E	1	E	1	O	1	E	1
	EP 2 Documentation et bibliographie	TD	CC	E	1	E	1	O	1	E	1
<b>UE 23 – Enseignements disciplinaires 1</b> (coeff. 3, ECTS 6)	EP 1 Philosophie générale	CM	ET	E	2	O	1	E	2	O	1
		TD	CC	E	1			O	1		
<b>UE 24 – Enseignements disciplinaires 2</b> (coeff. 6, ECTS 10)	EP 1 Histoire de la philo. ancienne ou médiévale	CM	ET	E	2	O	1	E	2	O	1
		TD	CC	E	1			O	1		
	EP 2 Histoire de la philo. moderne ou contemporaine	CM	ET	E	2	O	1	E	2	O	1
		TD	CC	E	1			O	1		
<b>UE 25 – Enseignement de spécialisation</b> (coeff. 4, ECTS 8)	EP 1 Philosophie du droit	CM	ET	E	1	E	1	E	1	O	1
	EP 2 Epistém. et histoire des sciences	CM	ET	E	1	E	1	E	1	O	1
<b>UE 26 – Enseignement libre</b> (coeff. 1, ECTS 3)	<i>(à choisir dans la liste des UE libres)</i>	X	X	X	1	X	1	X	1	X	1

Contr. : modalités de contrôle (ET : examen terminal / CC : contrôle continu)

Epr. : type d'épreuve (E : écrit / O : oral, E/O : écrit ou oral / X : épreuve organisée en dehors du département)

NB : en 2<sup>e</sup> session, les EP (éléments pédagogiques) composés d'un CM et d'un TD sont rattrapés par une épreuve unique.

## Semestre 6

Intitulé UE	Intitulé EP	Nature du cours	Régime général					Régime spécial			
			1 <sup>e</sup> session			2 <sup>e</sup> session		1 <sup>e</sup> sess.		2 <sup>e</sup> sess.	
			Contr.	Epr.	Coeff.	Epr.	Coeff.	Epr.	Coeff.	Epr.	Coeff.
<b>UE 27 – Expression, langues, outils de pensée (coeff. 2, ECTS 3)</b>	EP 1 Langue	TD	CC	E	1	E	1	O	1	E	1
	EP 2 Informatique	TD	CC	E	1	E	1	O	1	E	1
<b>UE 28 – Enseignements disciplinaires 1 (coeff. 3, ECTS 6)</b>	EP 1 Philosophie générale	CM	ET	E	2	O	1	E	2	O	1
		TD	CC	E	1			O	1		
<b>UE 29 – Enseignements disciplinaires 2 : histoire de la philosophie (coeff. 6, ECTS 10)</b>	EP 1 Histoire de la philosophie ancienne ou médiévale	CM	ET	E	2	O	1	E	2	O	1
		TD	CC	E	1			O	1		
	EP 2 Histoire de la philosophie moderne ou contemporaine	CM	ET	E	2	O	1	E	2	O	1
		TD	CC	E	1			O	1		
<b>UE 30 – Enseignement de spécialisation (coeff. 4, ECTS)</b>	EP 1 Philosophie de l'art ou de la nature	CM	ET	E	1	O	1	E	1	O	1
	EP 2 Philosophie du droit ou de l'histoire	CM	ET	E	1	O	1	E	1	O	1
<b>UE 31 – Enseignement libre</b>	<i>(à choisir dans la liste des UE libres)</i>	X	X	X	1	X	1	X	1	X	1

Contr. : modalités de contrôle (ET : examen terminal / CC : contrôle continu)

Epr. : type d'épreuve (E : écrit / O : oral, E/O : écrit ou oral / X : épreuve organisée en dehors du département)

NB : en 2<sup>e</sup> session, les EP (éléments pédagogiques) composés d'un CM et d'un TD sont rattrapés par une épreuve unique.

## ***IV - Informations et adresses utiles***

### **4.1 - Les stages**

#### Pourquoi un stage dans une formation ?

Les stages assurent une continuité depuis la formation jusqu'à l'insertion dans l'entreprise. Leurs trois objectifs principaux sont : l'information, la formation et l'insertion.

Plus précisément un stage c'est :

- La connaissance de l'entreprise et du milieu professionnel
- Confirmer son projet professionnel
- Mettre en pratique les apports théoriques de la formation
- Développer des compétences professionnelles et bâtir un réseau relationnel

#### Présentation des différents types de stage (entreprises, laboratoires,...)

Il est nécessaire de distinguer les différents types de stage possibles à l'université :

- **Le stage ouvrier** : il se trouve principalement en 1<sup>ère</sup> année d'école d'ingénieur  
Il s'agit de participer à la production de l'entreprise.

- **Le stage d'observation et de découverte** : Il se limite à suivre une personne de l'organisme. Ce stage est souvent court.

- **Le stage d'application** : Il permet à l'étudiant de transposer directement ce qu'il a vu en formation dans le cadre de son stage. Une mission est donnée par l'organisme au stagiaire qui la réalise au cours du stage. Elle se trouve souvent dans le cadre d'un stage long.

#### La convention de stage

La plupart des organismes exigent qu'une convention de stage soit remplie pour que l'étudiant et l'organisme soient protégés en cas de problème.

Il existe deux conventions de stages à l'université : une convention pour les stages obligatoires et une autre pour les stages non obligatoires.

#### Quelle est la différence entre un stage obligatoire ou non obligatoire ?

Un stage obligatoire est un stage qui est compris dans la maquette pédagogique, l'étudiant doit l'avoir validé à travers un rapport de stage ou un mémoire pour pouvoir valider son semestre ou son année.

Un stage non obligatoire est un stage qui n'est pas prévu dans les enseignements. Il doit impérativement avoir lieu hors des périodes d'enseignement c'est-à-dire soit pendant les vacances soit les jours où l'étudiant n'a pas de cours prévus.

#### Quelles sont les étapes pour trouver un stage ?

- 1) Déterminez votre projet professionnel. Si vous rencontrez des difficultés, venez au Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SUIO) - 116 bd Béranger 37000 Tours - pour affiner votre projet.

- 2) Ciblez les entreprises susceptibles de vous accueillir et rédigez votre curriculum vitae et une lettre de motivation en fonction de votre projet.
- 3) Si votre candidature a été retenue, préparez-vous à passer un entretien.
- 4) Lorsque vous avez trouvé une entreprise d'accueil, retirez auprès du service scolarité de votre UFR 4 exemplaires de la convention de stage qui devra être remplie et signée avant le début du stage.
- 5) Au cours du stage, si vous rencontrez des problèmes, n'hésitez pas à prendre contact avec votre tuteur au sein de l'organisme et/ou au sein de votre formation.
- 6) A la fin de votre stage n'oubliez pas de remplir l'autoévaluation du stage présente sur internet.

### Les offres de stages disponibles à l'université

Le SUIO se dote pour la rentrée 2008-09 d'un nouvel outil de gestion des stages. Vous pourrez consulter directement les offres de stages et d'emplois réservées aux étudiants de l'Université, mettre votre CV en ligne, contacter le réseau des anciens étudiants de l'Université.

Des conférences et des ateliers sur la recherche de stages et d'emplois auront lieu au cours de l'année.

**Une semaine sur l'Insertion Professionnelle est organisée du 3 au 7 novembre 2008 sur les différents sites de l'Université.**

Consultez le site internet : [www.univ-tours.fr](http://www.univ-tours.fr) Rubrique Orientation-Insertion.

### Les stages à l'étranger

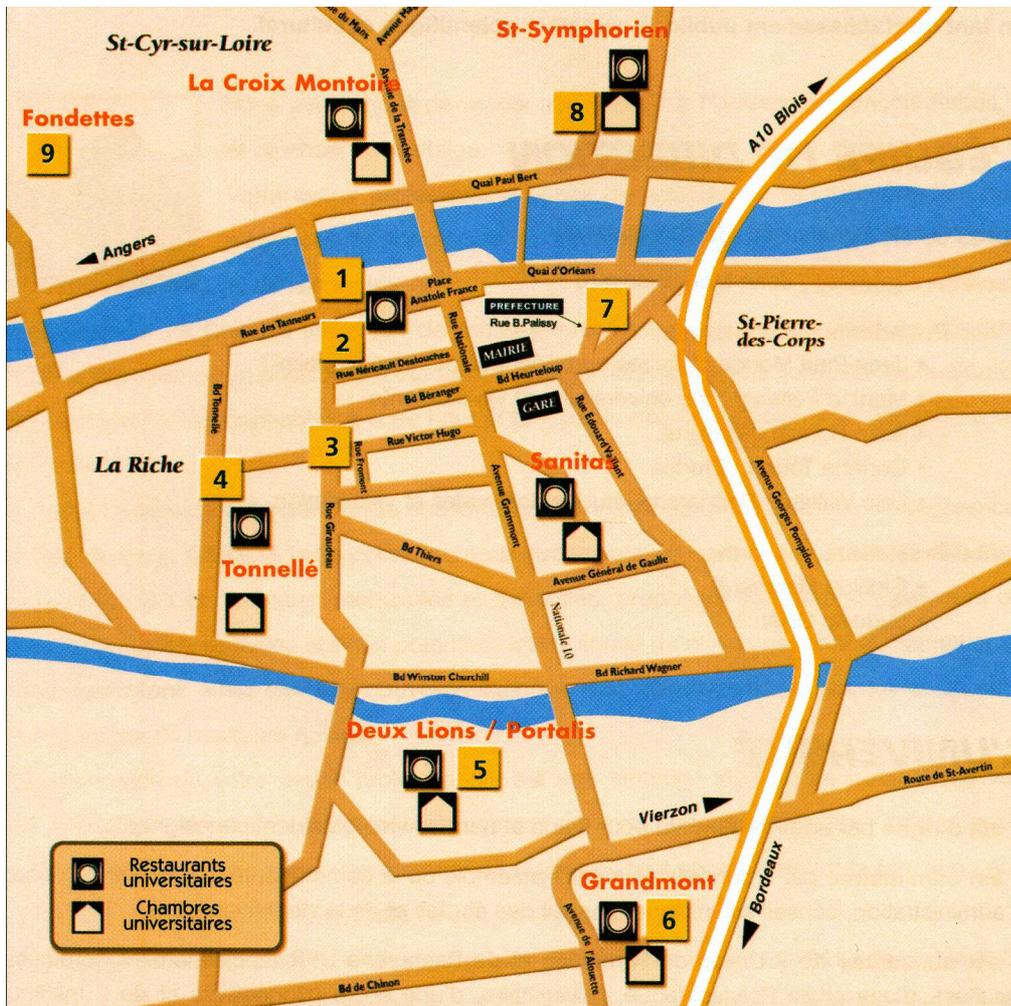
Pour connaître les différentes aides financières destinées aux étudiants effectuant un stage à l'étranger, vous pouvez contacter le :

Service des Relations Internationales  
8 rue des Tanneurs, 1er étage  
BP 4103, 37041 Tours Cedex  
Accueil : 02.47.36.67.04 - Télécopie : 02.47.36.67.06  
Mèl : [internat@univ-tours.fr](mailto:internat@univ-tours.fr)

### Les sites d'aides pour la recherche de stage à l'étranger

[www.eurostage.org](http://www.eurostage.org), [www.francoallemand.com](http://www.francoallemand.com), [www.directetudiant.com](http://www.directetudiant.com)





**1. UFR Lettres et Langues**

3, rue des Tanneurs  
BP 4103  
37041 TOURS CEDEX 1  
Tél. 02 47 36 65 83

**UFR Arts et Sciences Humaines**

3, rue des Tanneurs  
BP 4103  
37041 TOURS CEDEX 1  
Tél. 02 47 36 65 35

**2. Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance**

59, rue Néricault-Destouches  
BP 11328  
37013 TOURS CEDEX 1  
Tél. 02 47 36 77 79

**3. Service Universitaire d'Information et d'Orientation**

116, bd Béranger - 1er étage  
B.P. 4103  
37041 TOURS CEDEX  
Tél. 02 47 36 81 70

**Service Universitaire de Formation Continue**

116 boulevard Béranger - BP 4239  
37042 TOURS CEDEX  
Tél. 02 47 36 81 31

**4. UFR Médecine**

10 Boulevard Tonnellé  
BP 3223  
37032 TOURS CEDEX 1  
Tél. 02 47 36 62 36

**5. UFR Droit, Economie et Sciences Sociales**

50, avenue Portalis  
37200 TOURS  
Tél. 02.47.36.10.92

**Ecole Polytechnique Universitaire**

64, avenue Jean Portalis  
37200 TOURS  
Tél. 02 47 36 14 13

**6. UFR Sciences et Techniques**

Parc de Grandmont  
37200 TOURS  
Tél. 02.47.36.70.33

**UFR Sciences pharmaceutiques «Philippe Maupas»**

31, avenue Monge  
37200 TOURS  
Tél. 02.47.36.71.42

**7. Département de Musique**

5, rue François Clouet  
37000 TOURS  
Tél. 02 47 36 77 20

**8. IUT TOURS «Jean Luthier»**

29, rue du Pont Volant  
37082 Tours Cedex 2  
Tél. 02.47.36.75.81

**9. Centre de formation des musiciens intervenants (CFMI)**